

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Élevage Des Jardins de Julie — Vente de Chiots

1. Mentions Légales et Objet

L'auto-entreprise **Des Jardins de Julie**, gérée par Julie et immatriculée sous le numéro SIRET **878 039 585 00020**, propose à la vente des chiens de race **Retriever de la Nouvelle-Écosse** (Nova Scotia Duck Tolling Retriever) et **Chien Finnois de Laponie** (Lapinkoira), inscrits au Livre des Origines Français (LOF).

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les réservations et ventes de chiots conclues entre l'élevage et ses clients (ci-après « l'Acheteur »). [\[1\]](#), [\[2\]](#)

2. Réservation, Prix et Modalités de Paiement

- **Réservation** : La réservation d'un chiot devient définitive à la signature d'un contrat de réservation accompagné du versement d'un montant de **200 € à titre d'arrhes** pour bloquer la réservation. Conformément à la loi, en cas d'annulation par l'Acheteur, les arrhes restent acquises à l'Éleveur. [\[1\]](#)
- **Prix** : Le prix de vente est indiqué en euros sur le contrat de réservation. TVA non applicable, article 293 B du CGI (statut de micro-entrepreneur).
- **Règlement** : Le solde restant du prix total du chiot doit obligatoirement être réglé **par virement bancaire au plus tard une semaine (7 jours) avant le départ du chiot**. Aucun chiot ne quittera l'élevage si la totalité du prix n'a pas été créditée sur le compte bancaire de l'Éleveur. [\[1\]](#)
- **Pénalités de retard** : En cas de défaut de paiement à l'échéance convenue, des pénalités égales à **3 fois le taux d'intérêt légal** seront appliquées de plein droit dès le premier jour de retard.

3. Conditions de Livraison, Garde Prolongée et Transfert de Propriété

- **Âge légal** : Le chiot ne pourra quitter l'élevage qu'à partir de l'âge légal de 8 semaines, après sevrage complet, identification et examen vétérinaire. [\[1\]](#), [\[2\]](#), [\[3\]](#), [\[4\]](#)
- **Garde prolongée** : Si le futur propriétaire souhaite que le chiot reste plus longtemps à l'élevage au-delà de la date de départ initialement prévue, et après accord explicite avec l'Éleveur, il lui sera facturé la somme de **50 € par semaine de garde supplémentaire**.
- **Documents remis** : Lors du départ, l'Éleveur remet à l'Acheteur : le certificat de vente, le carnet de santé/passeport, le certificat vétérinaire de bonne santé, le document d'identification (I-CAD) et le livret d'accueil contenant les conseils d'élevage. Le certificat de naissance (LOF) sera envoyé ultérieurement dès réception de la SCC. [\[1\]](#), [\[2\]](#)
- **Transfert de propriété** : Le transfert de propriété s'opère au jour du paiement intégral du prix par l'Acheteur. Le transfert des risques (santé, accidents, garde) intervient dès la prise en charge physique du chiot par l'Acheteur.

4. Garanties Légales, Santé et Tests d'Élevage

- **Vices rédhibitoires** : L'Éleveur est tenu aux garanties légales concernant les vices rédhibitoires définis par les articles L.213-1 et suivants du Code rural. Toute action devra être menée dans les délais stricts fixés par la loi. [\[1\]](#)

- **Sélection et Santé des Reproducteurs** : L'Éleveur s'engage à mener une politique de sélection rigoureuse. Tous les tests génétiques propres aux deux races sont effectués sur les parents. De plus, les reproducteurs sont dépistés officiellement :
 - Pour le **Retriever de la Nouvelle-Écosse** : Radios de dysplasie des hanches et des coudes, ainsi que le dépistage des tares oculaires (MHOC).
 - Pour le **Chien Finnois de Laponie** : Radios de dysplasie des hanches, ainsi que le dépistage des tares oculaires (MHOC). [[1](#), [2](#)]
- **Garantie de conformité** : La vente est conclue pour un chiot de compagnie. L'Éleveur ne saurait garantir l'évolution future du chiot (gabarit exact, dentition d'adulte, aptitude à la reproduction ou aux concours de beauté/travail). [[1](#), [2](#), [3](#)]

5. Engagements de l'Acheteur

- **Bien-être animal** : L'Acheteur s'engage à offrir au chiot des conditions de vie décentes, conformes à ses besoins physiologiques et comportementaux (soins vétérinaires, alimentation adaptée, socialisation, éducation positive). [[1](#), [2](#)]
- **Certificat d'engagement** : Conformément à la législation en vigueur, l'Acheteur s'engage à signer et remettre le **Certificat d'engagement et de connaissance** au moins 7 jours avant la livraison du chiot. [[1](#), [2](#), [3](#), [4](#), [5](#)]

6. Litiges et Médiation de la Consommation

En cas de litige non résolu à l'amiable par une réclamation écrite, l'Acheteur consommateur peut recourir gratuitement au dispositif de médiation choisi par l'Éleveur : **MÉDIAVET** (Contrat n° **D-22-1716**, valable jusqu'au 17/01/2028). Le médiateur peut être saisi en ligne sur son site officiel (mediavet.net) ou par voie postale.
